

**CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

Extrait de procès-verbal de la séance du 7  
septembre 2022

Présidence de M. Xavier Durussel

Conseillers-ères présents-es : 80

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le rapport sur la prise en considération de la motion du groupe PSIG sur le règlement des horaires des commerces morgiens ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- |   |
|---|
| 1. de prendre en considération la motion du groupe PSIG sur le règlement des horaires des commerces morgiens et de la renvoyer à la Municipalité. |
|---|

Ainsi délibéré le 7 septembre 2022

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Xavier Durussel

Tatyana Laffely Jaquet